



Pourquoi ?

Les PCB vous informent et vous conseillent lorsque :

- **Vous souhaitez améliorer la gestion de votre budget :** épargne, crédits, assurances, impôts, factures d'électricité de gaz ou de téléphone.
- **Vous rencontrez une situation financière difficile :** baisse de vos revenus ou augmentation de vos charges par exemple.
- **Vous souhaitez anticiper** un changement de situation familiale ou professionnelle.

De quoi s'agit-il ?

Les points conseil budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous, dans lesquels un professionnel vous propose des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget. Ils répondent tous à une charte nationale, gage de la qualité et de l'indépendance des conseils donnés.

Comment ?

N'hésitez pas à contacter un professionnel par téléphone, mail ou à vous rendre directement dans l'un des points d'accueil (voir coordonnées ci-dessous). Chaque point conseil budget est géré par une association ou une collectivité. Vous les reconnaîtrez grâce au logo du réseau des PCB.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent obtenir des conseils sur leur situation financière ou des informations générales.

